

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

- en exercice 13
- présents 11
- votants 13
(dont 2 procurations)
- Excusées 2
- Absent

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire.

Date de la convocation :

16 septembre 2025

Date d'affichage :

16 septembre 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS ; Christophe BRENAC

Mmes : Christiane MADAULE ; Martine CROS ; Nathalie FAUGERAS ; Sandrine EPIPHANE

Excusées : Mme Jocelyne GALINIER (procuration à Mme Christiane MADAULE) ; Marie-Christine LAURES (procuration à M Jean-Claude BARRAILLÉ)

Mme Martine CROS a été désignée secrétaire de séance

**Complément programme investissement 2025
Intempérie Pioch d'Azou
Décision modificative n°5**

Suite aux intempéries du mois d'août, nous avons fait appel à la SARL VIALA – travaux publics pour curer et buser les fossés sur le hameau de Pioch d'Azou, afin d'éviter une inondation des habitations situées au plus bas de ce hameau.

Ce complément de travaux peut être inscrit au budget de la commune en investissement par décision modificative. Il nous est possible de solliciter une aide financière à la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet dans le cadre du fonds de concours.

Il est proposé le plan de financement comme suivant :

Opération n°20252131801 – Intempéries Pioch d'Azou

Montant 2 640.00HT € (3 168.00 € TTC)

Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet	1 320.00€	50%
Auto-financement (déduction prime CEE EDF)	1 320.00€	50%

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 voix par procuration) la décision modificative N°5 comme ci-dessus énoncée.

Mme Martine CROS
Secrétaire de Séance



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Francis MATHIEU
Maire

